

Congrès 2023

Constitution et règlement

Constitution et règlement En vigueur	Constitution et règlement Amendements proposés	Commentaires
Couverture Constitution et règlement Couverture et première page 2020-2023	Biffer 2020-2023 et remplacer par 2023-2026.	Actualisation.
Partout dans la Constitution et Règlement	Ajouter un s à service dans l'expression : Centre de services scolaire	Faute d'orthographe.
Admission au syndicat Article 7, p.3 2) avoir signé une carte de membre	Ajouter le mot électronique après carte : 2) avoir signé une carte de membre électronique;	Actualisation. Obligation du TAT.
Admission au syndicat Article 7, p.4 Pour demeurer membre actif du Syndicat, il faut remplir les conditions suivantes : 1) Payer une cotisation dont le montant sera d'au moins douze (12) dollars par an; 2) Le paiement de la cotisation est suspendu durant les périodes où la personne membre n'est pas en service et ne reçoit aucune rémunération; 3) La suspension de la cotisation ne peut dépasser une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs.	Pour demeurer membre actif du Syndicat, il faut remplir les conditions suivantes : 1) Être à l'emploi de l'un des centres de services scolaires couverts par l'une des accréditations du Syndicat; 2) Payer une cotisation dont le montant sera d'au moins douze (12) dollars par an. • Le paiement de la cotisation est suspendu durant les périodes où la personne membre n'est pas en service et ne reçoit aucune rémunération;	Pour clarifier comment on demeure un membre actif, pourquoi la cotisation syndicale est suspendue et enfin combien de temps, maximale, une personne peut s'en prévaloir. Les puces 2) et 3) n'indiquent pas des raisons pour demeurer membre actif du Syndicat, ce sont plutôt des compléments d'informations.

	<ul style="list-style-type: none"> La suspension de la cotisation ne peut dépasser une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs. 	
<p>Fonctions et attributions afférentes au secrétariat-trésorerie Article 12, p.8 Les fonctions et attributions afférentes au secrétariat-trésorerie sont les suivantes :</p>	Ajouter : 12) responsable des obligations introduites par la Loi 25 sur les renseignements personnels.	Obligation de nommer un responsable dans tous les organismes publics, les entreprises et les partis politiques provinciaux.
<p>La coordination à l'action syndicale¹ Article 14 ¹ Le nombre des postes est déterminé conformément à l'article 22, point 31.</p>	Changer 31 pour 32 : ¹ Le nombre des postes est déterminé conformément à l'article 22, point 32	Actualisation. C'est en lien avec la proposition d'ajouter une puce à l'article 22 un peu plus bas.
<p>Attributions du Congrès Article 17 ⁴ Le nombre de postes est déterminé conformément à l'article 22, point 31.</p>	Changer 31 pour 32 : ⁴ Le nombre de postes est déterminé conformément à l'article 22, point 32 .	Actualisation. C'est en lien avec la proposition d'ajouter une puce à l'article 22 un peu plus bas.
<p>Vacance au conseil d'administration Article 21, p.21 Toute vacance aux autres postes du conseil d'administration relève du conseil exécutif de la section concernée, qui confie l'intérim à l'une ou l'un de ses membres. Enfin, toute vacance à un poste du conseil exécutif est comblée par l'assemblée des personnes déléguées de la section concernée. Les intérimaires entrent en poste dès leur élection.</p>	Toute vacance aux autres postes du conseil d'administration relève du conseil exécutif de la section concernée, qui confie l'intérim à l'une ou l'un de ses membres. Biffer Enfin en début de phrase : Enfin, Toute vacance à un poste du conseil exécutif, est comblée par l'assemblée des personnes déléguées de la section concernée. Les intérimaires entrent en poste dès leur élection. Ajouter un paragraphe :	

	<p>Toutefois, la vacance pour les postes à la vice-présidence ou les postes des personnes conseillères est assujettie à la procédure du Syndicat de Champlain concernant le sujet nommé.</p>	<p>Pour le poste à la vice-présidence, selon le moment où la vacance se produit, la personne nommée par intérim a un avantage certain quand vient le temps des élections.</p> <p>Afin d'être le plus transparents possible, une procédure sera adoptée par le conseil d'administration (si le Congrès adopte les modifications proposées) afin de combler tout type de vacance concernant les officiers libérés des conseils exécutifs le plus rapidement possible.</p> <p>Présenter la politique en question.</p>
<p>Fonctions et attributions du conseil d'administration Article 22, p.22 23) Désignation d'une ou un intérimaire, si nécessaire, à la vice-présidence parmi les membres du comité exécutif de la section, sur recommandation de celui-ci;</p>	<p>Ajouter une nouvelle puce après le n° 23 :</p> <p>24) Désignation, si nécessaire, d'une ou d'un intérimaire à un poste de conseiller parmi les membres du comité exécutif de la section concernée sur recommandation de celui-ci ou de l'ensemble des sections pour les postes touchant l'ensemble des membres;</p>	<p>En toute logique avec la puce n°23 qui prévoit l'intérim pour les postes à la vice-présidence. De plus, ça répond à l'ajout à l'article 21 concernant les vacances des officiers libérés et la procédure du même nom.</p>
<p>Comité de vie syndicale Article 34, p.32 Le comité de vie syndicale est formé de sept (7) membres élus par le Congrès. La coordonnatrice ou le coordonnateur est membre d'office.</p>	<p>Biffer sept (7) et remplacer par huit (8) Le comité de vie syndicale est formé de sept huit (8) membres élus par le Congrès. La coordonnatrice ou le coordonnateur est membre d'office.</p>	<p>Se coller à la réalité.</p>
<p>Comité de vie syndicale Article 34, p.32 Le Congrès élit les membres du comité de vie syndicale qui assumeront l'une des responsabilités particulières suivantes :</p>	<p>Ajouter à la liste des comités : Mouvement ACTES</p>	<p>Ce comité remplace le comité des écoles vertes Brundtland.</p>
<p>Assemblées en mode virtuel Attributions au conseil d'administration</p>		

<p>Article 68 (article 22) Convocation des déléguées et délégués syndicaux en assemblée de même que des assemblées des personnes déléguées de section en mode virtuel; (picot 13)</p> <p>Convocation du Congrès en mode virtuel; (picot 20)</p>	<p>Changer le mot picot (2 fois) pour le mot puce :</p>	<p>Le bon mot.</p>
--	--	--------------------

Procédure en cas de vacance des officiers libérés

Vacance dans une section au poste de la personne vice-présidente

Si une vacance définitive survient à ce poste, une personne est nommée temporairement par le conseil exécutif afin de permettre à la section concernée de continuer à offrir les services aux membres.

Des élections doivent être tenues, dans la mesure du possible, à l'intérieur des deux mois suivant l'annonce de la vacance.

Lorsque la personne est dûment élue, elle entre en fonction le plus rapidement possible.

Vacance dans une section au poste de la personne conseillère aux relations de travail

Si une vacance définitive survient à ce poste, dans un délai raisonnable, un affichage du poste doit être transmis dans tous les établissements de la section concernée et sur nos plateformes numériques.

Un comité de sélection est mis en place par le comité de coordination du Syndicat de Champlain.

La personne choisie sera libérée syndicalement, le plus rapidement possible, pour entrer en poste dans les meilleurs délais.

Quand la date de départ liée à la vacance est connue, le conseil d'administration ou le conseil exécutif peut permettre un temps de transition entre les personnes impliquées.

Vacance aux autres postes des personnes conseillères autres qu'aux relations de travail

Si une vacance définitive survient à un poste libéré autre que celui de la personne conseillère aux relations de travail, un affichage du poste doit être transmis dans tous les établissements desservis par le Syndicat de Champlain et sur nos plateformes numériques.

Un comité de sélection est mis en place par le comité de coordination du Syndicat de Champlain.

La personne choisie sera libérée syndicalement, le plus rapidement possible, pour entrer en poste dans les meilleurs délais.

Quand la date de départ liée à la vacance est connue, le conseil d'administration ou le conseil exécutif peut permettre un temps de transition entre les personnes impliquées.